RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

3F CONSEIL

SAS, société par actions simplifiée

Au capital de 1 000 Euros

Siège social

[redacted]

887 756 872 R.C.S. Pontoise

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Du 06/11/2024

L'an deux mille Vingt quatre,

Le 06/11/2024

L'associé de la société '3F CONSEIL ", société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 1000 euros, divisé en 100 actions de 10 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale extraordinaire au siège social, sur convocation faite par la gérance à chaque actionnaire.

L'assemblée est gérée par**,** ***Madame SARRA LAGHOUEN EP BEN HARIZ*** **la présidente.**

La présidente constate :

Sont présents ou régulièrement représentés :

Comme suit :

1- ***Monsieur BEN JEMAA FOUAD****, né le* [redacted] *à* [redacted] *de nationalité* [redacted] *demeurant au* [redacted]

2- ***Madame SARRA LAGHOUEN EP BEN HARIZ Né le*** [redacted] ***à*** [redacted] ***de nationalité*** [redacted] ***demeurant au*** [redacted]

L'actionnaire présent ou représentés possédant la totalité des actions sociales, l'assemblée peut prendre ses décisions à la majorité requise.

L'assemblée étant ainsi en mesure de délibérer valablement, est déclarée régulièrement constituée.

Le président dépose sur le bureau de l'assemblée et met à la disposition de ses membres :

Ordre du jour :

- **Transfert du siège social**
- ***Mise à jour des statuts***

Sont à la disposition des actionnaires, sur le bureau de l'assemblée : les statuts, la copie de la convocation, les documents sus-énoncés adressés aux actionnaires, la feuille de présence.

Puis, Le président déclare que les mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés plus quinze jours avant la date de la présente réunion, et qu'ils ont eu la possibilité de poser pendant ce délai, toutes questions au gérant, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Le président donne ensuite lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, le président ne met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

- **Résolution 1: Transfert du siège social**

La présidente décide de transférer le siège de la société de **12 rue Des Chauffours**

95000 CERGY vers **95 avenue Président Wilson CS5003 - CX 93108 - 93100 MONTREUIL**

En conséquence de cette décision, l'article des statuts mentionnant l'adresse du siège de la société est mis à jour.

Résolution 2:Mise à jour des statuts

Les actionnaires ont décidé de mettre à jour les statuts de la société.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

De tous ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le président de séance et par président.
Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demande la parole, la séance est levée.

Fait à MONTREUIL le 06/11/2024

Monsieur BEN JEMAA FOUAD

[redacted]

Madame SARRA LAGHOUEN EP BEN HARIZ

